

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 013-211300330-20260323-2026_01_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2026- 01 -CM

SEANCE DU VINGT ET UN MARS DEUX MILLE VINGT SIX

Début de séance 10h40.

PRESENTS :

Mesdames, Sylvie ASENJO VANUCCINI, Sophie BILLECI, Maryline BRU, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.

Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.

ABSENTE EXCUSEE :

🚩 Madame Claudine GUARY, donne son pouvoir à Monsieur John LANNE.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Jean-Paul MAYOT, doyen d'âge de la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Modesty DECKERS a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 11h37.*

→ *Le conseil municipal s'est terminé à 11h42.*

Objet : Election du Maire

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ensues la Redonne se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par le Maire sortant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Paul MAYOT, doyen du Conseil Municipal a été désigné pour assurer la Présidence de la séance pendant l'élection du Maire.

Le Président, après avoir rappelé les dispositions des articles L 2122-4, L2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Les candidats s'étant fait connaître sont : Monsieur Michel ILLAC ;

Messieurs Constant COUTSOURAS et Philippe ERRERO ont été désignés comme assesseurs.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, par ordre alphabétique, a remis dans l'urne son enveloppe, après être passé dans l'isoloir.

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de votants : 29
Majorité absolue : 15
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 29
Bulletins blancs : 5
Bulletins nuls : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Monsieur Michel ILLAC a été élu avec 24 votes « Pour ».

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

PROCLAME à la majorité de ses membres, **Monsieur Michel ILLAC** candidat ayant obtenu la majorité des suffrages, Maire de la commune d'Ensues la Redonne.

Le président de séance :

Le Maire,
Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Modesty DECKERS

